Arritti

nu 2783 da u 23 di ferraghju à u 1u di marzu 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna p. 6-7

La gestion « politique » des prisonniers corses

La Corse est à la pointe de la recherche en matière de compréhension des feux de forêts et donc d'anticipation sur les risques de catastrophes. Jean Louis Rossi, de l'Université de Corse, a intégré une équipe de chercheurs pour le compte de la Commission européenne qui planchent sur l'adaptation aux dérèglements climatiques et aux risques majeurs. Arritti fait le point sur l'avancée des recherches. À lire en p4-5.

Réchauffement climatique et mégas feux

« Nous devons impérativement nous adapter »

Cap'artìculu p. 3

Reprise du processus Darmanin

Suciale p. 10

Réunir une maman et son bébé

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

U gallu rossu di ziu Battista

U gallu rossu di ziu Battista s'era appullatu annant'à un accassià. In pulpitru era cullatu par ghjittà un colpu d'ochju in lu luntanu. À un chjosu sott'à a ripa, chì hè postu à granu. Tutti l'anni u pullinaghju sanu, virità detta in duie righe, andava in quellu chjosu in ispidizione è stirpava le spiche, era un sistema chì ziu Battista l'avìa amparatu, cusì, ellu, di u magnà di e galline era spinsiratu...
È ùn timìa nulla in nisuna manera chì Guardia Campestra era un pezzu ch'ellu ùn ci n'era...
Ma sta prucissione annuale, ùn partìa cà à colpu sicuru...
Avete induvinatu chì u gallu, da l'accassià, guardava s'ellu era maturu.

Mà sì u galllu guardava u granu, a vulpaccia, ella, vidìa u gallu da luntanu :
– *Uuuuh !...* un gallu rossu. Sì chì ci hè di megliu pà u spuntinu. Curremu à parlalli da vicinu...

– Salute, gallu rossu ! Sò felice di fatti sapè, è ancu ti farà piacè, chì l'animali di u mondu intieru anu fattu amicizia, è dipoi sta mane hè signata l'armistizia ! Par ditti ch'ella hè vera, vinendu aghju scontru un gattinu chì si ne ghjucava incù un tupulinu...

– O Vulpò... ziu Battista à a Radio, hà pigliatu l'infurmazione avanti di sente à Francescu Culumbani è Linzulone[1]... Ciò ch'è tù dici mi pare una brulla : u postu di sta pace ùn hà dettu nulla...

– U postu ? L'omi anu di i guai à sbruglià i soi l'affari, s'occuparanu ancu di quelli di l'animali !...

– S'è capiscu bè, i gatti sò incaricati d'annunzialla à e tupuline, è le volpe spizialmente à e galline ?
Da quì, o Volpe, tirgu a cunclusione chì u cane chì vene currendu, s'occuparà di e vulpone... È aghju l'imprissione chì u basgiu di stu cagnulinu sarà cum'è quellu di u gattu à u tupulinu...

Ùn sò mancu sì a volpe hà intesu u restu, talmente fù prissata di scappà prestu prestu...

Muralità
In sta pace chì l'ONU ci prumete vicina,
A Francia chì sarà ? Topu o Gallina
Prichemu u Signore, è sì e prighere sò intese,
Ch'ellu mandi un accassià à u gallu francese... ■

1. Francescu Culumbani è Linzulone : ghjurnalisti chì facìanu un emissione in lingua corsa à nant'à l'onde di Radiu Monte Carlu in lu sissanta.

Accapu di a reddazzione

Umanità

L'attualità di u mondu hè carca è dramàtica tutti i ghjorni, a guerra, u terramotu, u riscaldimentu climàticu, e ritirate, l'accidente di Palmade chì conta tutti i disguasti di a droga è di l'addizzioni... In ssu cumbugliu di scempiu è scumpientu, ci n'hè unu da u quale nimu o quasi ùn hà parlatu. Puru conta anch'ellu tutta a disgrazia di l'Umanità... Allora chì l'innamurati festighjàvanu Santu Valentinu, l'ONU ci imparava chì 73 personi èranu perdute in mare. Annigate prubabilmente in un battellacciu chì s'hè sfundatu à u largu di a Libbìa. Partuti u 14 di ferraghju, sò zitelli, donne, omi ch'allùnganu a lista tremenda di i morti in mare per pruvà di fassi un antra vita in Auropa. Nant'à 80 passageri, solu 7 anu riesciutu à nudà sin'à e coste libbiane per testimugnà di ssu novu sfragellu. U mare, ellu, hà resu e prime salme u ghjornu stessu nant'à a rena... 11 sò state truvate in sse piaghje di u Mediterràniu chì diventa un campusantu di e brame è i sogni ch'ella hà fattu sta corcia ghjente...
In 2022 l'ONU hà cuntabilizatu 2.583 morti in Mediterràniu. Quantu seranu in verità ? 35.000 dapoi l'annate 90. Ma quantu sò à ùn figurà mancu in e statìstiche macabre di e strade trà l'Àfrica è l'Auropa ? U Mediterràniu hè spaziu di scàmbiu è di migrazioni dapoi ch'ellu hè natu l'omu nant'à a pianetta. A migrazione hè ciò ch'hà custruitu e civilisazioni umane. Trà scàmbii culturali, cunquiste, scuperte, e culunìe si sò stallate dopu à tantu viaghji quì, culandi... L'Etruschi si sò spapersi in tuttu u circondu per porghje e so cunnisciènze è i so sapèfà. Oghje li cunsacremu studii smaravigliènduci nant'à e cuntribuzioni ch'elli anu fattu à ciò ch'ella hè a cultura mediterrània oghje. Dopu à elli, i Grechi, i Rumani, è tant'altri si sò piantati nant'à e sponde di u mare nostru è ancu di più luntanu ! Ma fora di ste cunquiste, diciaremu urganizate, ci èranu digià passi è veni di ghjente in viaghju chì si cercàvanu lochi per campà o puru chì èranu curiosi à scopre u mondu. U pòpulu corsu s'hè custruitu anch'ellu di tutte st'arricate, è sò mondu pòpuli hà avè postu u pede nant'à l'ìsula, mille volta cunquistata. Centumilla volta aduprata da ghjente cascata innamurata di e so sponde da i primi omi ghjunti à pedi quandu u mare ùn era abbastanza prufondu per spiccali, sin'à l'oghji. Ci tocca à fà a sfarenza trà e culunisazioni vulsute per spluttà, arruinà, è l'arrichiscimentu di e civilisazioni umane chì si scòntranu è si spòsanu. Hè u tempu, è i valori umane, chì fàcenu a sfarenza. U primu scopu di l'Umanità, deve esse l'umanità. U sangue chì corre ind'è e mio vene hè quellu chì corre ind'è e vene di quellu ghjuntu à circà alloghju. A mo cultura hè abbastanza sodda è arradicata da pudè accoglie è spàrtela cù d'altri. À noi di falla cresce à cunsequenza. L'Auropa conta 450 millioni d'abitanti, ùn seranu è qualchi centunaie di milla à vèneci à inventassi un avvene chì scambieranu e so realità ! Hè una vergogna d'abbandunà èsseri umani nant'à e strade di e migrazioni. Ci seranu 243 millioni di rifugiati climàtichi da quì à u 2050, dìcenu l'esperti di u riscaldimentu climàticu. Sarebbe ora di pruvà à addattassi à ssa nova realità ! Materialmente per accoglie sta corcia ghjente chì s'aghjusteranu à i rifugiati di e guerre è a misèria, ma dinù culturalmente da spàrtesi inseme a nostra umanità trà pòpuli. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

La reprise du processus Darmanin

La reprise du processus de dialogue sur l'avenir de l'île entre l'État et la représentation de la Corse est désormais chose acquise. Le discours de Gérald Darmanin, le 6 février, lors de l'hommage en souvenir du préfet Erignac, est assurément l'événement politique qui a permis cette reprise. Et la prochaine réunion officielle à venir, le 24 février 2023, la première depuis septembre, actera concrètement que le processus est remis sur les rails.

Le climat de cette reprise reste morose. On le doit aux soubresauts judiciaires toujours persistants, même si les images de Pierre Alessandri quittant la prison de Borgu avec ses employeurs dans le cadre de la semi-liberté qui lui a été enfin accordée ont exprimé avec force qu'une page répressive était en train de se tourner.

Cependant, l'ambiance plutôt fraiche des contacts entre l'Exécutif et le Ministre interroge l'opinion. Comme à son habitude, Gérald Darmanin a un comportement politique volontiers démonstratif. Mais que veut-il démontrer quand il fait un pas de côté, en retrait de son propre discours du 6 février, dans les interviews données aux journalistes ? Quel est l'effet recherché ?

Les visites ministérielles de Gérald Darmanin sont de loin les plus médiatisées parmi celles des membres du gouvernement d'Elisabeth Borne. Mais cette fois, la médiatisation choisie semble avoir pour intention de mettre au second plan les interlocuteurs logiques, Gilles Simeoni et ceux qui sont à la tête de l'Assemblée de Corse, au profit d'autres profils politiques, ni vraiment pour, ni ouvertement contre. Ainsi le maire de Calvi, ou celui de Corti, ont reçu la visite empressée du ministre, tandis que Gilles Simeoni se voyait refuser l'organisation d'une audition officielle du ministre de l'Intérieur par l'Assemblée de Corse, ce qui est inédit depuis Gaston Defferre.

De même l'antienne qui revient comme un bruit de fond pour sommer les élus de la Corse de formuler de façon détaillée leur demande d'autonomie, suggérant des flottements politiques, alors que la question est celle de la méthode qui permettra d'arriver au compromis qui ouvrira une nouvelle page de l'Histoire de la Corse, comme cela a été promis par le ministre lui-même.

Ainsi, paradoxalement, le discours officiel maintient les portes ouvertes, comme par exemple celle d'une réforme de la Constitution, indispensable pour échapper au couperet jacobin qui a barré jusque-là la route à toute possibilité d'autonomie de la Corse, et, dans le même temps, la posture adoptée affiche une prise de distance, ce qui ne peut que compliquer le dialogue.

Pourquoi voulons-nous l'autonomie de la Corse ? C'est très simple : pour que le peuple corse bénéficie d'une véritable liberté dans la gestion de ses propres affaires. Cette liberté c'est notamment la possibilité de réglementer et de légiférer quand cela est jugé nécessaire par ceux qui ont en charge les intérêts matériels et moraux du peuple corse.

L'accord à trouver est donc d'abord constitutionnel, à savoir la création d'une catégorie de collectivités dotées, au sein de la République, d'un statut d'autonomie avec un pouvoir législatif et réglementaire, dont la Corse. Cela existe déjà pour certains territoires d'outre-mer comme la Nouvelle Calédonie, preuve que rien n'est impossible. Il faut que cela le soit aussi pour la Corse.

Puis viendra dans un deuxième temps le contenu de cette autonomie à travers une loi organique qui décrira les domaines de compétence dévolus à une compétence exclusive, et ceux qui feront l'objet d'une compétence partagée ; ainsi que les ressources affectées et la capacité à créer des ressources propres qui sont le véritable marqueur d'une autonomie réelle.

La discussion reprend désormais. Elle a un an pour aboutir. ■

Réchauffement climatique et mégas feux

« Nous devons impérativement nous adapter »

On le sait peu mais la Corse est à la pointe de la recherche en matière de compréhension des feux de forêts et donc d'anticipation sur les risques de catastrophes qui – on l'a vu encore en 2022 partout dans le monde, menacent de se démultiplier. L'Università di Corsica a produit des chercheurs reconnus et impliqués[1]. Jean-Louis Rossi parmi eux a intégré (après l'ONU) une équipe de chercheurs pour le compte de la Commission européenne qui planchent sur l'adaptation aux dérèglements climatiques et aux risques majeurs. Arritti lui avait consacrée une interview en 2019. Nous revenons vers lui pour faire le point sur l'avancée des recherches.

Il y a quelques années, vous intégriez une équipe de chercheurs à l'ONU pour travailler sur la réduction des risques de catastrophes, quel bilan tirez-vous de ces années de recherche ?

Jean-Louis Rossi : Effectivement, en 2018, j'ai eu l'opportunité d'intégrer un groupe d'experts de l'UNDRR[2] qui se nomme E-STAG[3] en tant qu'expert du risque incendie. C'est une expérience enrichissante et qui m'a permis d'appréhender d'autres problématiques comme celle des inondations, des tremblements de terre ou des pandémies comme le Covid. Le groupe a été très réactif et nous avons produit de nombreux documents dont un rapport en 2020 qui se nomme *« Evolving Risk of Wildfires in Europe »* dont j'ai été le coordinateur. Ce rapport a été envoyé à tous les gouvernements européens et d'Asie centrale et est également consultable en ligne[4]. Nous avons également contribué en 2019 au document de référence sur les risques de l'UNDRR le *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction* en écrivant un article s'intitulant *«Fuelbreaks: a part of wildfire prevention»*[5]. Nous avons œuvré pour que le risque feu de forêt soit enfin pris en compte avec plus d'attention par les décideurs en raison du nouveau contexte auquel nous faisons face depuis quelques années.

Réunion de mise en place entre universitaires et opérationnels avant le brûlage expérimental de Letia, mars 2022.

Caractérisation de la végétation avec l'aide du Pr Gilbert Accary (à gauche) de l'université libanaise avant brûlage. Letia, mars 2022. (Jean-Louis Rossi à droite).

Au sein d'une autre équipe de chercheurs à la pointe de ces questions en Europe, à la demande de la Commission européenne… quel est l'objet de votre mission ?

La Commission européenne a été sollicitée par les États membres à la suite des feux de forêt de forte puissance de l'année passée et considérant que le réchauffement climatique ne peut qu'augmenter le risque incendie dans la plupart des régions du globe les prochaines années, elle a décidé de travailler sur la mise en place d'un plan d'action de prévention des incendies de forêt. Pour cela, une trentaine d'experts sélectionnés par la Commission devront tout d'abord évaluer un premier document intitulé *«wildfire peer review assessment framework»* le 2 mars à Bruxelles. Cette première réunion à Bruxelles est ainsi la première étape d'une consultation plus large. Je ferai ainsi partie de cette trentaine d'experts présents à Bruxelles.

Quelles sont les nouvelles problématiques à appréhender pour anticiper sur les risques ?

Depuis quelques années, la nature des feux de forêt semble évoluer. Des études récentes ont montré que seulement 5 % du nombre total des feux de forêt causent les plus importants dégâts et semblent devenir la norme dans beaucoup de régions du globe. Ces feux de forte puissance dits extrêmes deviennent donc plus fréquents. L'augmentation observée des feux de forte puissance est due à plusieurs facteurs dont deux très importants : le réchauffement climatique qui aggrave le stress hydrique auquel est soumis la végétation pendant la saison des feux et la désertification des zones rurales qui contribue à une accumulation de combustible sur des terres abandonnées.

Cette situation nouvelle semble indiquer que les succès observés par la politique systématique d'exclusion des feux, l'attaque précoce des incendies, l'augmentation des moyens de lutte, ne seront peut-être plus durables dans un futur proche, ou du moins devront être consolidés par une politique de prévention plus active.

Cette inflexion dans la politique de prévention du risque incendie, déjà largement engagée, doit se traduire par une

In corte parole

Maître de conférences HDR (chercheur) en physique à l'Université de Corse au sein du projet de recherche GOLIAT (Groupement d'outils pour la lutte incendie et l'aménagement du territoire), Jean-Louis Rossi a obtenu son doctorat de physique en 1996 et son habilitation à diriger les recherches en 2017. Avant de travailler sur la thématique des feux de forêt, il a effectué des recherches dans le domaine de la modélisation des ondes en milieu marin. Ses trois domaines privilégiés sont : 1) Le développement de modèles physiques simplifiés pour décrire la propagation des feux de surface. 2) Le développement de modèles de rayonnement pour des végétations de type « maquis ». 3) Le développement de modèles de distance de sécurité dédiés aux opérationnels pour le dimensionnement des zones de sécurité. Sa principale motivation est de concevoir des outils robustes d'aide à la décision. Depuis 2018, il est membre de la commission E-STAG[3] de l'UNDRR[2]. Il y siège en tant qu'expert de la thématique « feux de forêt ». ■

Ambiente

Mise en route du drône par le Pr Lucile Rossi-Tison avec l'aide d'Antoine Pieri pour le brûlage de Letia, mars 2022.

nouvelle vision en matière d'aménagement du territoire et en particulier un soutien de l'ensemble des activités (agriculture, élevage, chasse, éco-tourisme...) qui permettent de faire vivre un territoire. Dit d'une autre manière, protéger un espace naturel ne doit pas conduire à une mise sous cloche, qui se traduirait par une fermeture des milieux, une augmentation de la biomasse et in fine par une augmentation du risque. Il faut, au contraire, réaliser les opérations nécessaires d'ouverture des milieux (débroussaillage mécanique, pastoralisme, brûlage dirigé...) permettant un contrôle de la biomasse et donc une réduction du risque incendie.
L'adhésion des populations est aussi un facteur important de réussite. Pour cela, il faut trouver les moyens de reconnecter une grande partie de la population, qui est maintenant urbaine, avec le territoire rural environnant.

L'année 2022 a été catastrophique en Europe et dans le monde. Va-t-on vers des mégas feux impossibles à traiter ?

La dynamique des feux est une combinaison complexe de différents phénomènes physiques et chimiques. De plus, un feu de végétation est un phénomène non-linéaire et multi-échelle. Donc, pas évident à caractériser, à étudier, à modéliser et donc à prédire. Paradoxalement, cette dernière décennie a vu les superficies parcourues par les incendies diminuer sur notre planète. Ce que nous constatons, depuis peu, est une augmentation des feux de forte puissance sur les zones déjà touchées par les feux de forêt et l'apparition de feux extrêmes sur des territoires où il était peu commun de les voir comme la Suède. L'autre fait notoire est l'augmentation des feux en hiver. Il va donc falloir s'attendre à intervenir plus longtemps, sur des zones plus importantes et face à des feux souvent incontrôlables. Cela résume bien la complexité de la tâche des opérationnels.

Comment lutter contre ces feux « de forte puissance » ? Vos pistes ?

Contre des feux de forte puissance, il n'y a pas grand-chose à faire si ce n'est attendre qu'ils s'éteignent d'eux-mêmes. Ce nouveau contexte balaye d'un revers de main nos certitudes et demandera d'adapter nos politiques à la nouvelle donne. En particulier en donnant de plus en plus d'importance à la prévention de ce risque et à sa prise en compte dans l'aménagement du territoire.
L'appui de la communauté scientifique est à mon sens indispensable. Identifier et comprendre comment différents facteurs influant sur la dynamique des feux extrêmes doivent permettre de mieux les prédire grâce à des modèles théoriques robustes, intégrés ensuite dans des outils d'aide à la décision pour les opérationnels et les décideurs.
Bien entendu, ces outils peuvent jouer un rôle lors des actions de lutte mais sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important lors de la conception des politiques d'aménagement du territoire pour la réduction du risque incendie. C'est ce qui est prôné dans le rapport publié en 2020 par le groupe d'experts de l'E-STAG pour l'UNDRR.

Sans être à l'abri, la Corse semble un peu plus épargnée. Est-ce une simple conjoncture ou l'effet d'un travail de terrain (et de recherche sur les causes) qui porte ses fruits ?

Nos opérationnels corses ont une expérience et des pratiques en ce qui concerne la lutte et la prévention qui est un exemple à suivre. Cependant, il faudrait être inconscient ou aveugle pour ne pas craindre un incendie de forte puissance sur des zones où la végétation a repris ses droits et vient entourer nos villages de manière plus que préoccupante. De plus, il s'exerce une pression touristique forte pendant la saison où le risque incendie est déjà très élevé. Nous cumulons tous les facteurs aggravants et nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers car le contexte évolue. Nous devons donc impérativement nous adapter.

Pourtant les politiques d'aménagement du territoire ne semblent pas suivre les règles d'urbanisme imposées…

Il a fallu faire preuve de pédagogie et aussi quelques exemples de feux catastrophiques ces dernières années pour que le risque incendie soit pris en compte au même niveau qu'un autre risque naturel. Pour preuve la journée dédiée à la prévention des incendies de forêt et de végétation organisée par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires avec le ministère de la Transition énergétique le 13 octobre 2021 dont j'ai eu le plaisir d'ouvrir la première partie par un exposé s'intitulant *« De quoi parlons-nous ? Comprendre ce qu'est un incendie, la recherche pour le modéliser »*[6]. La prise en compte par la présidente Nadine Nivaggioni de la commission CDENATE[7] du sujet de la prévention des incendies et l'aménagement du territoire est aussi une bonne chose.
Devant l'ampleur de la tâche nous allons devoir être pragmatiques, inventifs et méthodiques.

Sur quel levier d'anticipation il nous faut impérativement agir ?

De mon point de vue, l'anticipation doit se faire en deux étapes successives. Dans un premier temps, nous devons évaluer et promouvoir les pratiques visant à diminuer le risque incendie sur notre territoire et qui passent par la baisse de la quantité de combustible afin de pouvoir casser la dynamique d'un feu lors de sa propagation. Par exemple, être capable de dire si les ouvrages comme les zones d'appui à la lutte sont correctement dimensionnés et positionnés de manière optimale ou généraliser l'usage des feux dirigés de faible puissance en hiver et en automne, est essentiel. Dans un second temps, après l'analyse de l'existant, il doit être proposé des aménagements supplémentaires afin d'anticiper l'augmentation éventuel du risque dû à des facteurs comme le réchauffement climatique ou le changement des activités sur un territoire donné. Pour cela, l'appui des scientifiques est primordiale. Cette évaluation devra se faire en étroite collaboration entre les universitaires, les opérationnels et également les personnes qui vivent sur le territoire. Des activités humaines comme la chasse ou l'agriculture devront être prises en compte. ■

1. On peut citer aussi Albert Simeoni actuellement basé à Boston où il dirige le WPI (Worcester Polytechnic Institute) et a une place majeure dans la communauté feu de forêt mondiale. • 2. United Nations Office for Disaster Risk Reduction • 3. European Science & Technology Advisory Group • 4. https://bit.ly/3ILNdhr • 5. https://bit.ly/3ZteRFx • 6. https://bit.ly/3KpmBUr • 7. CDENATE : Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement, du territoire et de l'environnement.

Ghjustizia è verità

Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna

« Bien sûr que la gestion était politique »

Encore une semaine très chargée pour la Commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat d'Yvan Colonna. Tour à tour, ont été interrogés, les représentants des syndicats de direction et du personnel de l'administration pénitentiaire ; les anciens députés Bruno Questel et François Pupponi, qui siégeaient dans la majorité présidentielle ; enfin Mme Nicole Belloubet, ancienne Garde des Sceaux (juin 2017-Juillet 2020). Ces auditions confirment les précédentes : incompréhension face aux traitements de faveur dont a bénéficié l'assassin, anomalie du refus systématique opposé au rapprochement d'Yvan Colonna et des autres prisonniers corses, interrogations et contradictions au fil des auditions…

Dans leurs propos liminaires, les délégués du Syndicat national des directeurs pénitentiaires CFDT et du Syndicat national pénitentiaire FO Direction (Force ouvrière), exposent les conditions de travail pénibles de leur métier sur un ton corporatiste, faisant corps pour défendre la directrice de la centrale d'Arles dont la gestion est jugée pour le moins *« laxiste »* par la commission. Le président rappelle les faits : assassinat avec préméditation, rapport de l'Inspection générale de la justice, et ses constats *« édifiants »… « Je vous demande d'en prendre conscience »* interpelle Jean Félix Acquaviva, *« on n'est pas en audition libre, on n'est pas au comptoir, il y aura des suites à ce que l'on fait »*. À Arles, on est dans *« la loi des petits nombres »* : 440 détenus, 15 DPS, et seulement 4 TIS. Le manque de moyens n'est donc pas opposable. Le député interroge sur le traitement des détenus islamistes et de l'évaluation de la radicalisation au sein des de l'ensemble des services de renseignement, et notamment la nature des relations entre ces outils, les directeurs d'établissement, les préfets… *« un chef d'établissement n'est pas informé de tout », « le risque 0 n'existe pas »* se bornent à répéter les représentants syndicaux de Direction. On n'en obtiendra pas plus.

Les représentants syndicaux des personnels sont plus prolixes. FO Justice, UFAP-UNSa Justice, SPS, SNPAP-FSU sont présents. La CGT pénitentiaire n'a pas répondu à l'invitation. Les représentants soulignent le manque de moyens, *« ce métier n'attire plus parce qu'il est difficile »*, entrée au Smic, heures supplémentaires, congés imposés, manque de formation, manque d'écoutes, absence de contrôles dans les zones d'activités, capacité affaiblie (moins de fouilles), surpopulation, violence, troubles psychiatriques, etc. *« Il faut qu'on accepte qu'il y a des détenus qui sont perdus pour la société »* confie l'un d'eux. *« Malheureusement on veut toujours donner sa chance au détenu »* explique FO. L'UNSa confirme qu'Elong Abé *« n'avait pas forcément sa place dans une détention classique »* déplorant : *« on mélange le tout-venant, le terroriste, des détenus qui relèvent de cas psy et malheureusement on arrive à la fin du fin à des détenus qui se font tuer ou des collègues qui se font sauvagement agresser »*. Les syndicats revendiquent *« la création d'établissements spécialisés pour mettre ces détenus-là qui ne peuvent pas être dans une détention classique »*.

La commission d'enquête parlementaire lors des auditions.

Malheureusement pour Yvan Colonna, tout semble avoir été fait pour qu'il rencontre son assassin… Le délégué SPS exprime à son tour *« colère et lassitude »*, par rapport aux multiples alertes sur la sécurité qui ne sont pas entendues. Il rappelle le *« changement d'attitude »* signalé de Franck Elong Abé au moment de *« la chute de Kaboul »*, informations non prises en compte par la hiérarchie. *« C'est quand même un renseignement extrêmement important par rapport au CPU Dangerosité pour justement demander un placement en quartier d'évaluation. Ça n'a pas été fait, je ne sais pas pourquoi (…) c'est franchement déplorable ». « S'il était passé par le QER comme ça a été préconisé (…) on n'en serait pas là »* confirme le délégué surveillant de la centrale d'Arles.

Le SNEPAP-FSU et la CFDT Pénitentiaire vont dans le même sens : *« sentiment d'échec »*, mauvaise gestion des détenus radicalisés, stress… *« 70 % des détenus qui sortent des QER (…) sont affectés en détention ordinaire, au milieu d'autres détenus de droit commun »* dit la CFDT qui prône aussi des *« unités spécialisés »*. *« Depuis les années 80 il y a eu 70.000 lits de psychiatrie qui ont été fermés »* dit le SNEPAP-FSU. *« Aujourd'hui on les incarcère à gogo, on peut estimer à peu près à 40-45 % réellement des détenus qui souffrent de troubles psychiatriques majeurs (…) On marche sur la tête, aujourd'hui la pénitentiaire gère ce qui n'est plus gérable dans le grand secteur psychiatrique ! »* Et c'est une question de coût : un peu moins de 130 € en prison, *« dix fois plus »* en milieu spécialisé. Aujourd'hui la prison est un instrument *« d'exclusion sociale »*, ce n'est plus une fonction éducative et de reprise en main déplorent les délégués syndicaux.

➥ Revoir les auditions

- Les syndicats : https://bit.ly/3ImuA1U

- Les anciens députés Questel et Pupponi : https://bit.ly/3InQWjN

- L'ex-ministre de la Justice, Mme Belloubet : https://bit.ly/3xFF1sq

Les syndicats des personnels.

Les syndicats de Direction.

Le président interroge sur les cinq recommandations unanimes de transfert en QER pour Franck Elong Abé. Les organisations syndicales attestent qu'il eut fallu qu'Elong Abé soit transféré ailleurs. Pour FO, c'est un placement à l'isolement, ou dans un quartier d'accueil des détenus violents qu'il aurait fallu. *« Oui, la place du détenu n'était pas en détention normale, sauf que le choix a été fait d'écouter les magistrats et pas les professionnels du terrain, et on arrive au drame »,* allusion aux *avis réservé* et *très réservé* du juge et du Parquet antiterroristes. Tous les syndicats confirment la gestion laxiste d'Elong Abé et ses pressions sur d'autres détenus pour obtenir le poste d'auxiliaire. *« Le service général c'est ce qui permet à un détenu de naviguer le plus librement possible dans une prison (...) et ce détenu-là, au regard de ce qui avait été signalé, n'aurait jamais dû être classé et ça c'est de la responsabilité de la haute hiérarchie ».* Des déclarations qui font mal... Jean Félix Acquaviva martèle le parcours carcéral d'Yvan Colonna et le refus de son rapprochement en Corse d'une part, Elong Abé et le traitement de faveur dont il a bénéficié d'autre part. Le délégué UFAP-UNSa qui travaille à Arles parle d'Yvan Colonna comme d'un détenu avenant, intelligent, respectueux du règlement, jamais aucun emportement : *« si on les avait tous comme ça, on ne s'en plaindrait pas »*. Même retour pour FO.

Le SPS déplore que les directions *« **en font à leur tête** »*, *« en décalage avec les agents, c'est incompréhensible »* dit-il, *« la paix sociale peut-être achetée en les classant au niveau du travail en pensant que ça va améliorer peut-être le comportement du détenu »* mais les *« déclasser après c'est très compliqué »* dit le délégué FO Justice qui demande de faire évoluer cela au niveau législatif : *« on doit pouvoir déclasser à tout moment »*.

Sur une question du rapporteur Laurent Marcangeli qui s'interroge si *« c'était voulu »*... l'UFAP-UNSa répond *« je ne sais pas »*, mais ajoute concernant le statut DPS : *« est-ce que jusqu'à la fin il aurait été DPS ? Je pense oui parce que c'était un détenu médiatique et c'est une affaire médiatique »*. Ce qui fait bondir le président, toujours en mettant en parallèle le traitement des deux détenus, la préparation de la sortie de Elong Abé *« dont on savait qu'il était extrêmement dangereux »* et Yvan Colonna qu'on ne rapproche pas de sa famille pour des raisons *« médiatiques »* ? *« C'est une pratique commune »* dit l'UFAP-UNSa. Le SNEPAP-FSU relève l'ensemble des dysfonctionnements, mais *« sans qu'il y ait forcément une volonté au départ »* concernant l'assassinat. *« Il faut prendre en compte aussi le fait qu'il y a des hasards »* dit-il... On reste sceptique.

« Je pense qu'il aurait été grand temps qu'ils rentrent en Corse » confie le délégué FSU à propos des trois détenus. *« J'espère sincèrement que la mort de M. Colonna marquera un changement profond au cœur de notre institution »* conclue l'UFAP-UNSa.

Bruno Questel et François Pupponi introduisent leur propos avec gravité par rapport à leur vécu de la question du rapprochement et de leur rencontre avec Yvan Colonna. Ils le visitent le 17 février. *« Je ne comprends pas comment une maison centrale peut être laissée plus de 15 jours sans directeur, puisque le nouveau directeur est arrivé 48h avant la commission des faits »* dit Bruno Questel. *« J'ai été frappé par l'organisation et la structuration des déplacements. On ne pouvait pas faire deux mètres dans les couloirs pour aller visiter un service quel qu'il soit, une personne détenue sans être sous une surveillance »* dit-il encore, *« et de ce que j'ai pu lire ou entendre sur le déroulement des actes, il est des choses qui m'échappent, je tiens à le dire ici après avoir prêté serment »* dit le député qui rappelle qu'il n'y avait que *« quelques dizaines de mètres »* pour séparer le SAS d'arrivée et la salle de musculation : *« je ne comprends pas qu'il ait pu se dérouler ce temps sans qu'il soit possible de déceler les évènements qui se produisaient »* s'offusque-t-il. La préoccupation première d'Yvan Colonna était de pouvoir revoir son jeune fils qu'il n'avait pas revu depuis plus de deux ans, se désole encore Bruno Questel.

Yvan Colonna était préoccupé de la situation de la Corse et souhaitait que les choses s'apaisent, le député parle d'un *« citoyen attentif à l'île »* et de son peu d'espoir d'obtenir un rapprochement, c'est pourquoi il a refusé la procédure de la Commission nationale d'Évaluation. François Pupponi confirme. Les détenus doivent assumer leurs peines, or Yvan Colonna a toujours nié les faits qui lui étaient reprochés. Il estimait donc que se rendre devant la CNE était inutile. Le député rappelle le climat de dialogue suite à la rencontre entre Gilles Simeoni et le président de la République. Il était alors entendu que le rapprochement du commando Erignac interviendrait après les élections présidentielles. Si seulement cette promesse avait été tenue...

François Pupponi confirme qu'il y a bien eu des aménagements de prévus à la prison de Borgu pour accueillir Colonna, Alessandri et Ferrandi. Jean Félix Acquaviva l'informe : *« ici sous serment, et la direction de l'administration pénitentiaire, et la direction interrégionale de Marseille, nous ont dit qu'ils n'avaient été missionnés d'aucune étude concernant la possibilité de cet aménagement »*. Il interroge les députés sur la gestion politique des demandes de levée du statut DPS. *« Bien évidemment que l'administration pénitentiaire était saisie de la question des travaux puisque les marchés ont été lancés »* répond Bruno Questel. *« Comprenez bien que ce point est très important »* l'interrompt le président. *« J'ai tout à fait conscience de ce que je dis. Moi j'ai des écrits qui évoquent*

Ghjustizia è verità

le fait que des marchés soient passés pour les caméras et qui évoquent le calendrier pour la rénovation du mirador» affirme Bruno Questel. Il précise que la question des prisonniers était évoquée dans le protocole de Gérald Darmanin avec la Corse, et qu'il a fait retirer la condition au rapprochement de la réalisation des travaux puisque les détenus n'étaient plus DPS. Alors qu'il interroge à l'époque *«et les deux autres?»*... *«Il m'a été répondu ne nous embête pas avec ça»* avoue-t-il à la commission d'enquête. Et de conclure: *«ce qui veut bien dire effectivement que la gestion du statut DPS était l'objet d'une gestion politique. Ce qui n'est pas non plus choquant dans une République où le politique assume ses responsabilités. Mais il faut qu'il les assume»*.

François Pupponi appuie: *«bien sûr qu'il y avait une gestion politique, on ne peut pas le nier»*. Il rappelle à ce titre que le ministre de la justice en 2022 *«est empêché et interdit de s'occuper du dossier»*, dépaysé à Matignon.

«Ce cynisme teinté de morgue révèle aussi un état d'esprit profond de la haute administration concernant ces trois personnes» commente écœuré Bruno Questel à propos des méthodes de l'administration pénitentiaire. Concernant l'état d'esprit des trois détenus, il parle d'une *«volonté de réparer»*, *«d'éviter le retour à la violence»*. *«Tous ces atermoiements pendant 25 ans ont amené à ce paradoxe incompréhensible effectivement pour nos compatriotes français qui ne connaissent pas la Corse de voir les personnes qui avaient manifesté en février 1998, être sur la route de l'aéroport d'Ajaccio 25 ans plus tard lors du retour du cercueil d'Yvan Colonna»*. Un beau gâchis.

«Vous les Corses vous avez tué un préfet, je l'ai entendu plusieurs fois. Cette forme de culpabilité collective que nous devrions supporter sans analyser les faits générateurs» insiste Bruno Questel...

Le président de la commission interroge les anciens députés sur la gestion du détenu Elong Abé. François Pupponi avoue avoir *«très mal vécu»* l'audition en mars 2022 de la directrice de la centrale d'Arles devant la commission des lois. Il s'étonne que la dangerosité d'Elong Abé n'ait pas alerté l'administration pénitentiaire, que les deux hommes aient pu être mis en contact, qu'un gardien ait pu ouvrir à Elong Abé la salle où se trouvait Yvan Colonna, qu'il n'y avait pourtant aucune urgence à nettoyer cette salle, que Colonna devait d'ailleurs terminer son sport un quart d'heure plus tard et que Elong Abé aurait dû être invité à attendre ce moment-là, qu'au lieu de cela le gardien est parti et a laissé les deux hommes seuls... *«j'espère qu'un jour on aura les réponses»* dit l'ex-député de la majorité présidentielle...

L'ancienne ministre de la Justice, Nicole Belloubet, et les députés Bruno Questel et François Pupponi.

«Bien évidemment que pour un certain nombre de personnes dépositaires d'une autorité administrative de haut rang, il n'était pas question que ces trois hommes sortent de prison» va jusqu'à dire Bruno Questel. *«Ce que l'on appelle l'État profond, s'est inscrit pendant un temps long dans une forme de logique de vengeance, je le dis sans détour»*.

Nul besoin d'autres commentaires.

Mme Belloubet est la seconde ministre de la Justice à être entendue par la Commission. Elle avoue avoir été *«absolument tétanisée»* par l'annonce de la nouvelle de l'agression, par le drame humain et ses conséquences. *«J'ai mesuré le poids de la responsabilité que l'État, que l'administration pénitentiaire portaient»*. Interpellée par le président sur le maintien du statut DPS, la différence de traitement entre les deux détenus, le poids de l'assassinat du préfet Claude Erignac... la ministre répond *«individualisation du parcours carcéral»* et nécessité de prendre en compte à la fois la *«sanction initiale»* et *«une attention à la réinsertion sociale»*. Elle ajoute pourtant: *«il ne m'appartient pas de là où je suis de mesurer s'il y a eu des défaillances dans la prise en compte du parcours de l'agresseur, il me semble que oui quand je lis ce qui est paru»*. *«Est-ce que le caractère symbolique du meurtre de M. le préfet Erignac a joué en défaveur de Yvan Colonna, objectivement ça ne devrait pas être le cas»* dit la ministre. Objectivement... Interrogée par le rapporteur sur d'éventuelles interventions politiques dans la gestion du cas d'Yvan Colonna, Mme Belloubet répond: *«ais-je reçu des interventions ou des instructions, la réponse est clairement non. En revanche, nous avons eu des réunions au sujet des détenus corses»*. Elle précise: *«j'ai reçu la famille Erignac, je ne le cache absolument pas»* qui s'inquiétait de rumeurs de libération en 2017 notamment. *«Elle voulait savoir quelle était ma position et voulait être certaine que le meurtre du préfet reste bien présent dans mon esprit»*... Pour la gestion de la détention d'Yvan Colonna, il n'y avait pas d'autre régime que celui de DPS dit la ministre. Elle évoque la période de sûreté qui courait toujours pour justifier du maintien de ce statut.

Sur le renseignement pénitentiaire, Mme Belloubet rappelle qu'elle en a fait *«un service national»*, *«appui essentiel»* pour la DGSE et la DGSI, *«mais là encore à quoi serve les caméras s'il n'y a personne pour les regarder, à quoi serve les écoutes s'il n'y a personne pour entendre?»* interroge la ministre qui déplore le manque de moyens des prisons. Curieux.

«La question c'était le rapprochement familial» interpelle Jean Félix Acquaviva. Il rappelle une fois de plus la genèse, et notamment la *«fausse commission locale DPS pour justifier un avis négatif»*, et interroge sur le non transfèrement en Quartier de prévention et d'évaluation de la radicalisation (QPER) de Franck Elong Abé. La ministre dit ne pas connaître suffisamment le dossier. Elle rappelle avoir porté la loi qui a créé les quartiers spécifiques en détention et avoue: *«Je ne comprends pas ce que M. Elong Abé faisait comme ça. Soit il avait un problème psychique et dans ce cas-là il devait être traité dans les unités adaptées (...) soit c'était quelqu'un qui était TIS ou RAD* et dans ce cas-là il devait évidemment passer en QPER puis ensuite soit isolement soit (...) le process naturel c'est vous êtes susceptible de radicalisation, on l'évalue et ensuite on choisit le placement»*.

Sur les liens entre services de renseignements, la ministre ne se souvient pas du process mais se dit persuadée qu'il existe des liens et confirme qu'à son niveau, ces liens existaient avec le DGSI et le DGSE.

Le 27 février prochain, la Commission d'enquête se rendra à la centrale d'Arles. ■ **F.G.**

** Terroristes islamistes ou radicalisés.*

Le 24 février, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et Gilles Simeoni, président de l'Exécutif CdC, vont se rencontrer. Les problèmes habituels sont connus depuis longtemps. Il est temps d'entamer les processus qui visent à les résoudre.

Processus Darmanin

Comment faire confiance ?

par Max Simeoni

Des dossiers « stratégiques » selon la formule de l'Exécutif local (PPE, déchets, CHU, DSP...). Des réponses « fortes et rapides » sont attendues.
Quant à l'autonomie, l'avenir institutionnel de l'île, très ancienne revendication des autonomistes considérée au tout début comme une obsession institutionnelle, elle était de peu d'intérêt pour les autres élus, inefficace et dangereuse. Elle ne pouvait rien résoudre, elle portait la crainte d'une dérive indépendantiste. Or sans l'État aucune solution n'était pensable, qui la rejetait par principe idéologique comme une porte ouverte sur une menace pour la sécurité de l'Hexagone. L'autonomie n'est plus bannie dans les phraséologies des candidats aux élections locales et hexagonales. Les nationalistes ont une majorité « absolue » à la CdC. Les dirigeants parisiens écoutent et ne font rien.

Le temps des barbouzes est un rêve dépassé. Personne n'y croît plus. Les réactions d'un raidissement du pouvoir central se sont volatilisées.
Pourtant sur le long terme, une organisation clandestine pourrait s'ébaucher avec des moyens courants, quelques boîtes d'allumettes remplacent le plastic. La GCC met le feu à sa guise. Elle n'a plus de risque de contrôle routier, ou d'explosion prématurée. Impossible d'interdire la moindre boîte d'allumettes, ou de suivre son tracé...

> **Pour nous Corses, il convient de ne pas perdre du temp, nous nous acheminons vers la fin de notre communauté, à la fois par un remplacement croissant de population et une dépendance majeure de ce que nous consommons pour vivre.**

On peut beaucoup incendier, les risques sont réduits. Les polices politiques doivent donc détecter parmi les porteurs d'allumettes ceux qui ont l'idée d'incendier des cibles politiques. Les détecter et apporter les preuves judiciaires. Pas facile. Mais les barbouzes demain peuvent aussi craquer quelques allumettes.
Une innovation est utile mais vite imitée quand la logique de guerre finit par s'imposer. La bombe atomique était en possession de pays loin d'avoir acquis un certain niveau de vie pour leur population. De nos jours ils tentent d'empêcher les autres d'avoir accès au club atomique. En vain.

La voie d'accès réaliste à l'autonomie est dictée par le bon sens. Les soixante années passées sur le terrain l'ont éclairée. La Lutte de libération nationale (LLN) insulaire inspirée par celle d'Algérie a fini dans un affrontement interne qui a coûté la vie à des militants. Elle n'a pas dérapé en vendettas de familles parce qu'elle concernait des militants plutôt jeunes et leurs entourages familiaux politisés eux-mêmes. En fait, ils avaient été manipulés par le pouvoir central. « L'historique » pensait sortir de la violence clandestine et s'apprêtait comme le plus représentatif à négocier. L'État a du lui dire que « l'habituel » restant silencieux, il se trouvait sous la menace d'une poursuite d'une LLN. Faute d'un accord entre les deux pour négocier, il les a poussé à mettre de l'ordre. Le manque de confiance entre les deux, il les a amenés à s'affronter pour s'imposer. « L'habituel » ne voulait pas faire les frais de cette entente entre « l'historique » et l'État central.

Ces longs errements réitérés viennent d'une méconnaissance de la nature du jacobinisme.
L'autonomie porte un gêne fédéralisant, le jacobinisme un gêne centralisateur totalitaire incompatible. Le premier veut organiser le respect des différences, il ne peut être que démocratique. L'autre les nie, les réduit à du folklore, préfère les voir disparaître !
Donc, pour nous Corses, il convient de ne pas perdre du temp, nous nous acheminons vers la fin de notre communauté, à la fois par un remplacement croissant de population (choix secret de l'État républicain dans le rapport de *l'Hudson Institute*) et une dépendance majeure, à plus de 97 % de ce que nous consommons pour vivre. Importations subventionnées. Le mensonge de l'État républicain au nom du « tout tourisme, moteur du développement économique » avec la promesse d'un bien être pour tous. En fait ce moteur engraisse les plate-forme productives et financières de Marseille. L'île, avec ses 60.000 précaires, est une région parmi les plus pauvres de France.
Nous avons un État républicain qui affirme qu'il est prêt à négocier sans tabou. Comment faire confiance ? Or il faut négocier car il détient un pouvoir de tutelle qu'il est le seul à pouvoir mettre en jeu les lois d'une telle réforme. Mais Darmanin vient de dire que l'État attend des élus locaux un projet d'autonomie. Autrement dit, il espère que ces derniers accepterons un autre statut spécial avec des compétences soit disant élargies. Les Corses auront l'impression que c'est presque de l'autonomie mais il ne pourra pas changer ce qui fait la dépendance. Il n'a jamais céder sur la coofficialité de la langue corse. Une langue sans utilité économique est morte, au mieux embaumée !
La possibilité de faire les lois, de les infléchir, bref une autonomie « pleine et entière ».
Les statuts octroyés jusqu'à ce jour ne conduisent qu'à des élections locales qui nous entretiennent les divisions internes des autonomistes.
Il faudra d'ailleurs que Paris nous aide pour une sortie progressive de cette dépendance, « une sortie en sifflet » en fonction de progrès partiels d'une économie maîtrisée.
Il y a, en fait, deux négociations, l'une pour soulager un peuple en péril qui souffre, l'autre pour assurer un avenir à ce peuple voué, lentement mais sûrement, à tomber dans les oubliettes de l'Histoire des peuples. Un peuple, ce qui en reste à décoloniser. ■

Réunir une maman et son bébé

Wissal est une petite fille de pas encore trois ans, abandonnée par ses parents biologiques. Elle a eu la chance de trouver une maman qui se bat depuis six ans pour adopter un enfant au Maroc. Quand on lui a présenté enfin Wissal, elle était encore bébé… Evidemment, coup de foudre entre elles… et deux ans plus tard, Latifa, résidant depuis de nombreuses années en Corse, en Casinca, se voit enfin attribué la kafala (tutelle au Maroc assimilée à une adoption). Malheureusement, contre toute attente, les services de l'Aide sociale à l'enfance en Corse bloquent sur une dernière formalité, et la kafala ne peut aller pour l'heure à son terme. Wissal risque de demeurer encore longtemps dans un orphelinat. Comment réunir cette maman et son bébé ?

Il y a quelques années, Arritti alertait ses lecteurs sur le cas d'un nourrisson abandonné sur une plage de Djibouti, et qui a eu la chance de trouver des parents (le papa français et la maman avec la double nationalité) qui ont entamé de longues démarches pour adopter l'enfant. L'adoption est prononcée alors qu'il n'est encore qu'un bébé, mais, malheureusement Karama ne parvient pas à obtenir un visa pour la France, pour toutes sortes d'excuses aussi stupides les unes que les autres. De multiples interventions sont nécessaires pour médiatiser son cas. L'Assemblée de Corse adopte, à l'unanimité, une motion de solidarité. Le Collectif corse pour l'adoption sans racisme institutionnel (C2ARI) mène campagne... L'action paye ! L'enfant obtient enfin son visa au terme d'un an et demi de bataille administrative ! Depuis, il grandit en France entouré de l'amour de ses parents et de toute sa famille...

Pourquoi rappeler cette histoire ? Parce que malheureusement il faut toujours se battre pour réparer des injustices. Le sort de Karama ne concernait pas la Corse, en dehors de la solidarité que notre île pouvait exprimer auprès de parents et d'un enfant en détresse face à la machine administrative. Aujourd'hui la situation de Latifa et de Wissal relève de la même obstination de services qui les empêchent d'être réunies. Et ça se passe en Corse car Latifa vit ici depuis de longues années. Elle y travaille. Elle s'investit dans la vie sociale. Elle est appréciée dans sa commune. D'ailleurs le maire de Viscuvatu, Benoît Bruzi, est intervenu pour qu'elle obtienne justice. Latifa n'est pas riche. Mais elle a de quoi subvenir aux besoins d'un enfant. Elle a de la famille, des amis, pour la soutenir. L'ASE prétexte le contraire. Alors pourquoi a-t-elle fourni précédemment deux enquêtes sociales favorables portant les deux fois la même mention finale *« remplit les conditions matérielles et financières pour accueillir un enfant »* ? Et même si ses revenus avaient baissé (ils ont au contraire augmenté !) lorsqu'une maman accouche en clinique, l'empêche-t-on d'emporter avec elle son enfant si elle n'a pas de revenus suffisants ?
En 2017, Latifa s'engage dans une procédure de kafala au Maroc. Il y a deux ans, en 2021, elle est présentée à Wissal et elles s'attachent immédiatement l'une à l'autre. Mais une enquête sociale confirmant que la situation de la requérante n'a pas changé depuis les deux précédentes enquêtes doit être fournie par l'ASE qui dépend de la Collectivité de Corse. Et c'est là que tout s'effondre pour Latifa.

L'ASE émet un avis défavorable. Pour quelles raisons ? Latifa ne comprend pas. Au téléphone, on reste évasif voire méprisant, puis on ne lui répond plus du tout... L'avis invoque *« des revenus modestes », « un vide affectif »* alors que sa situation financière s'est améliorée et qu'il émet un jugement de valeur qui ne relève pas d'une enquête sociale. Latifa reçoit un courrier du directeur général des services de la Collectivité de Corse qui comporte encore des erreurs et fournit la même conclusion : avis défavorable... Latifa est membre de l'association EFA2B, seule association agréée de Corse pour accompagner les candidats à l'adoption. Les associations Avà Basta et EFA2B demandent des explications : pas de réponse. Elles demandent audience : pas de réponse. Elles essaient de sensibiliser des élus : pas de suite. Elles sollicitent François Alfonsi, député européen, qui interpelle aussitôt le président du Conseil Exécutif. Pas de réponse pour le moment. Elle sollicite la consule du Maroc mais cette affaire ne relève pas de sa compétence puisque c'est la Collectivité de Corse qui est chargée par le ministère français de réaliser cette enquête. Latifa, soutenue par l'association Avà Basta engage aussi une action pour « excès de pouvoir » devant le tribunal administratif qui ne peut s'en saisir car il n'y a pas eu d'actes administratifs dans cette affaire. Sur quoi donc repose l'avis défavorable ? Comment peut-on décider de l'avenir d'une enfant de manière aussi légère ? Sans possibilités de recours ? Et pendant tout ce temps, les délais de la kafala courent... Sans suite rapide, son attribution sera caduque et Latifa se verra retirer de la vie de cette enfant qu'elle visite régulièrement et qui s'est attachée à elle. Tous les médecins spécialistes de l'enfance le disent, l'abandon laisse une empreinte dans la mémoire traumatique d'un enfant. Comment la petite Wissal vivra ce nouvel abandon après celui de ses parents biologiques ? Comment pourra-t-elle comprendre, admettre que cette maman qu'on lui a présentée ne vienne plus la voir ? Comment peut-on se désintéresser de ce drame humain ?

En désespoir de cause, des membres des associations Avà Basta, EFA2B, Donne è Surelle, C2ARI et Orphelin'aide interviennent depuis le 15 février sur le Forum de notre confrère RCFM pour tenter de se faire entendre. Arritti s'en saisit à son tour. Latifa et Wissal réclament justice. Il n'est pas possible de les mépriser ainsi que leurs soutiens en les laissant sans réponses.
En toutes circonstances, même lorsqu'il y a difficultés à appliquer des textes, c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui s'impose auprès de toutes institutions (*cf.* Convention internationale des droits de l'enfant, CIDE). L'intérêt supérieur de Wissal est de rejoindre sa maman. Quelles que soient les erreurs d'appréciation commises, l'ASE doit réparer le dossier administratif de l'enfant auprès du ministère de la Justice à qui elle a transmis une évaluation avec de fausses informations en contradiction avec ses enquêtes précédentes. Elle doit recevoir au plus vite pour cela l'association qui demande cette régularisation. ■
Fabiana Giovannini.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA

Fournitures scolaires

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-02
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : casacumuna@biguglia.corsica
Numéro de téléphone du contact : 0495589858
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 22/03/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : Mairie de Biguglia - Caisse des Ecoles
Critères d'attribution
- Prix des prestations: 60 %
- Délai de livraison : 20%
- Montant du rabais accordé sur le catalogue public: 20%
Intitulé du marché : Fournitures scolaires
Code CPV principal : 39162110-9
Type de marché : Fournitures
Description succinte du marché : Achats de fournitures de bureau et fournitures scolaires pour les écoles de la Ville et fournitures pédagogiques (manuels, livres, fiches, CD, jeux éducatifs...)
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Articles de bureau et articles scolaires, Livres, Edition, Cd, DVD, Papeterie
Lieu principal d'exécution du marché : Livraison dans les écoles de la commune de BIGUGLIA (20620) : Ecole Vincentello d'Istria, Ecole Simone Peretti, Ecole Toussaint Massoni.
Durée du marché (en mois) : 48.
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Oui.
Description du lot : Fournitures de bureau et fournitures scolaires
Code CPV principal : 30192000-1
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 150 000.00
Lieu d'exécution du lot : Ecoles de la commune de Biguglia
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Articles de bureau et articles scolaires
Description du lot : Fournitures pédagogiques Manuels, fiches, livres, CD, jeux éducatifs...
Code CPV principal : 39162110-9
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 55 000.00
Lieu d'exécution du lot : Ecoles de la commune de Biguglia
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Livres, Edition, Cd, DVD
Visite obligatoire : Non.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 003/TX/23
L'avis implique un marché public
Objet : Construction d'un bâtiment technico-administratif et d'un hangar de stockage de matériel agraire
Procédure : Procédure adaptée
Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui
Lot N° 01 - DESAMIANTAGE
Lot N° 02 - VRD/ESPACES VERTS/CLOTURES
Lot N° 03 - GROS-OEUVRE/ENDUITS
Lot N° 04 - CHARPENTE METALLIQUE/COUVERTURE SECHE
Lot N° 05 - CHARPENTE PAROIS BOIS/ETANCHEITE
Lot N° 06 - BARDAGE/HABILLAGE DE FACADES
Lot N° 07 - SERRURERIE
Lot N° 08 - MENUISERIES ALUMINIUM
Lot N° 09 - PLATRERIE/FAUX PLAFONDS/MENUISERIES BOIS
Lot N° 10 - REVETEMENTS SOL ET MURS
Lot N° 11 - PEINTURE/NETTOYAGE
Lot N° 12 - ASCENSEUR
Lot N° 13 - PLOMBERIE/CVC
Lot N° 14 - ELECTRICITE CFO-CFA
Lot N° 15 - PHOTOVOLTAIQUE
Critères d'attribution
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 45 % Valeur technique de l'offre
- 55 % Prix
Remise des offres : 07/04/23 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 21/02/2023
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

---

Dolu

S'hè spenta in Bastia u 13 di ferraghju **Graziosa Casanova, nata Lorenzi.** Graziosa era di ssi militenti di prima trinca, quand'ùn si parlava ancu di naziunalìsimu. È ssu naziunalìsimu, l'hà campatu in i fatti d'ogni ghjornu, allivendu, cù u so sposu smaritu qualchi annu fà, e so figliole, Maria Ànghjula, Maria Pàula è Daniella, nu u rispettu di i valori nustrali, l'amore di u paese, a passione di a cultura è di a lingua corsa. Di mistieru, era insignante in Bastia induv'ella hà furmatu uni pochi di ghjòvani.
Sempre prisente è fida, Graziosa era di tutti l'appuntamenti. Era un amica dinù di u nostru settimanale.
ARRITTI manda e so cunduleanze afflitte è fraterne à e so figliole, i so ghjènnari, i so purfiglioli è arcipufiglioli, parenti è amichi tocchi da ssu dolu.
Riposi in pace o cara. ■

MYRTHABELLE
SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : N°13 LES COLLINES DE MONTE LEONE, 20169 BONIFACIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 16 février 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : MYRTHABELLE
Siège social : n°13 les collines de Monte leone, 20169 BONIFACIO
Objet social : la location de locaux commerciaux, logements, et tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti, l'acquisition et la cession de tout bien immobilier,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 600 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Antoine, Joseph PIRIOTTU demeurant n°13 les collines de Monte Leone, 20169 BONIFACIO
Clauses relatives aux cessions de parts :
- dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
- agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance

ANNONCES LÉGALES
arritti2@wanadoo.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA

Fourniture de carburants

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : Monsieur Jean-Charles GIABICONI, R.N. 193 20620 BIGUGLIA - Tél. : 0495589858, Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : https://biguglia.corsica/ Adresse Internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com:443/2096.
Type d'organisme : Commune.
Objet du marché : Fourniture de carburants.
Type de marché : Fournitures.
Site ou lieu d'exécution principal : Commune de Biguglia 20620 Biguglia.
Classification C.P.V : Objet Principal : 24321000-0
Caractéristiques principales : Fourniture de carburants en station service et en cuve (GNR).
Refus des variantes.
Accord cadre
Accord-cadre avec plusieurs opérateurs, au nombre de : 3
Durée de l'accord-cadre en année(s) : 1
Valeur : 180 000,00 euros.
Fréquence et valeur des marchés à attribuer : Marché valable 1 an reconductible 2 fois.
Relance prévue fin 2026.
Présentation des lots
Possibilité de présenter une offre pour : un ou plusieurs lots.
Lot 1 - Supercarburant (E3 ou E10) - Etendue ou Quantité : Maximum 7.000,00 euros hors taxes par an.
Lot 2 - Gasoil (B7) et Gazole non routier (GNR) - Etendue ou Quantité : Maximum 53.000,00 euros hors taxes par an. Livraison du GNR en cuve au hangar des services techniques.
Durée du marché : 12 mois à compter de la notification du marché.
Conditions relatives au marché
Modalités essentielles de financement et de paiement : paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture conforme via Chorus Pro.
Unité monétaire utilisée : l'euro
Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature
- Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouvfr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D 8222-8 du code du travail.
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
Critères d'attribution
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 80 % prix des prestations
- 20 % Interface de gestion du compte client
Type de procédure : Accord cadre ouvert.
Délais
Date limite de réception des offres : 29 mars 2023 à 12 heures.
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Autres renseignements
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2023-04
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Téléchargement gratuit à l'adresse suivante: https://www.achatspublicscorse.com:443/2096
Date limite d'obtention : 29 mars 2023 à 12 heures.
Conditions de remise des offres ou des candidatures
Remise dématérialisée obligatoire à l'adresse suivante: https://www.achatspublicscorse.com:443/2096.
Adresse(s) complémentaire(s)
Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : MAIRIE DE BIGUGLIA. Correspondant : M GIABICONI Jean-Charles Maire, R.N. 193, BP 48, 20620 BIGUGLIA, Tel : 0495589858 - Courriel : mairie.biguglia@wanadoo.fr. Adresse internet (url) : https://biguglia.corsica/
Date d'envoi du présent avis : 20 février 2023.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE - MAIRIE DE BIGUGLIA

Prestations topographiques et prestations de géomètre-expert foncier

Nom complet de l'acheteur : MAIRIE DE BIGUGLIA
Numéro national d'identification : SIRET : 21200037600013
Ville : BIGUGLIA - Code Postal : 20620
Groupement de commande : Non.
Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur :
https://www.achatspublicscorse.com
Identifiant interne de la consultation : 2023-09
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : Monsieur Jean-Charles GIABICONI
Adresse mail du contact : mairie.biguglia@wanadoo.fr
Numéro de téléphone du contact : 0495589858
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle
- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.
Capacité économique et financière
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
Capacité technique et professionnelle
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 16/03/2023 à 12:00
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.
Réduction du nombre de candidat : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.
L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.
Identification du type d'acheteurs intervenant : Commune de Biguglia
Critères d'attribution
- Prix des prestations: 60 %
- Délai d'exécution (pour le lot 2 : 30% délai pour bornage contradictoire et 10 % délai pour bornage sans contradictoire) : 40%
Intitulé du marché : Prestations topographiques et prestations de géomètre-expert foncier
Code CPV principal : 71351810-4
Type de marché : Services
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Topographie
Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la commune de Biguglia (20620)
Durée du marché (en mois) : 12.
Valeur estimée du besoin (en euros) : 180 000.00
Consultation à tranches : Non.
La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Oui.
Description du lot : Prestations topographiques
Code CPV principal : 71351810-4
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 80 000.00
Lieu d'exécution du lot : Territoire de la commune de Biguglia (20620)
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Topographie
Description du lot : Prestations de géomètre-expert foncier
Code CPV principal : 71351810-4
Estimation (en euros) de la valeur du lot (Hors Taxes) : 100 000.00
Lieu d'exécution du lot : Territoire de la commune de Biguglia
Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : Topographie
Visite obligatoire : Non.

Nouveau !
Vous pouvez vous abonner en ligne
www.arritti.corsica/abbunamentu

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262